

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.42
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

REDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Secrétaire Général : **TH. VALLÉE**
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	7 Fr.	13 Fr.	25 Fr.
Autres Départements	8	15 Fr.	28
Union Postale	13	25 Fr.	45

En s'abonnant également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, Loui^e de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et Légales

Les Conditions de M. Wilson signifiaient à l'Allemagne

M. Wilson a reçu lundi matin le texte officiel de la note allemande, mais il est certain qu'il l'avait déjà examinée avant d'en recevoir le message officiel, car sa réponse a été transmise presque aussitôt par l'intermédiaire de M. Lansing. Elle est telle qu'on l'avait prévue non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans tous les pays de l'Entente. Elle est pleine de clarté et de précision et elle démasque avec une ironie tranquille les ruses dont le gouvernement allemand avait voulu user dans sa note si pleine d'équivoques. Il sera impossible désormais à l'Allemagne de tourner à son avantage cette demande d'armistice qu'elle avait formulée sous la pression de sérieux difficultés intérieures et surtout des graves défaites militaires qui lui ont été infligées sur tous les fronts.

Le gouvernement de Berlin, avec un aplomb extraordinaire, avait déclaré qu'il s'en rapportait au président pour provoquer la réunion d'une Commission mixte qui serait chargée de passer les accords nécessaires en vue de l'évacuation des territoires occupés. M. Wilson lui répond péremptoirement que le mode d'évacuation et que les conditions de l'armistice doivent être laissés au jugement des conseillers militaires des Etats-Unis et des gouvernements alliés. Nul arrangement ne saurait être accepté qui ne garantisse la supériorité militaire des Alliés; nul armistice, d'ailleurs, ne saurait être consenti aussi longtemps que les Allemands persisteraient dans leurs pratiques illégales et inhumaines; incendies des villes et des villages, destruction systématique des campagnes, asservissement des populations inoffensives, qu'ils oppriment et entraînent en captivité, pirateries des sous-marins allemands, — forfaits dont ils redoublent les atrocités dans le moment même où ils sollicitent la paix.

Et comme M. Solf, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Allemagne, avait éludé la question précise de M. Wilson voulant savoir si le chancelier allemand « parlait au nom des autorités constituées de l'Empire qui jusqu'ici ont conduit le président des Etats-Unis à l'armistice », le président des Etats-Unis a répondu au fait in lui répété de la violation de la paix contenue dans la note du 4 juillet, à Mount-Vernon, et qui demandait la destruction de tout pouvoir arbitraire capable de troubler la paix du monde, ou tout au moins sa réduction à une virtuelle impuissance.

L'empereur Guillaume II, son chancelier et son Reichstag doivent comprendre ce que cela veut dire. Et la nation allemande est solennellement avertie que le pouvoir qui la gouverne jusqu'ici ayant été, entre tous, arbitraire, il dépend d'elle aujourd'hui de changer ce pouvoir, — ce qui constituera une condition préalable à la paix.

Telle est la réponse du président Wilson. Elle ne donne aucune prise aux subtilités, aux arguties, aux tricheries dont nos ennemis sont coutumiers. Ils sont pris dans un étau. S'ils demandent l'armistice, il leur faudra consentir les garanties exigées par les vainqueurs. Et s'ils veulent la paix, il faut qu'ils sachent que les Alliés n'ont rien à négocier avec un pouvoir arbitraire, parjure et félon, qui porte la responsabilité de la crime le plus infâme qui ait jamais été commis contre l'humanité.

TH. VALLÉE.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

Paris, 15 octobre.

A LA CHAMBRE

L'émotion causée par la nouvelle réponse du président Wilson est des plus vives dans les couloirs du Palais-Bourbon. Elle semble aussi catégorique que possible. Le président des Etats-Unis, aux applaudissements de tout le monde civilisé, nous venons de lui faire connaître que les Alliés n'ont rien à négocier avec un pouvoir arbitraire, parjure et félon, qui porte la responsabilité de la crime le plus infâme qui ait jamais été commis contre l'humanité.

On se demande quelle surprise ménage le président Wilson en annonçant qu'il fera une réponse séparée à l'Autriche-Hongrie.

La Chambre commence sa séance publique, sous la présidence de M. Groussier, par l'adoption sans débat d'un projet suspendant jusqu'à la date de la levée de la prohibition de l'importation des sucres étrangers pour compte particulier, l'application de la disposition additionnelle du tarif des douanes qui autorise la perception d'un droit de douane supplémentaire de 14 francs par 100 kilogrammes.

Ce projet obtient l'unanimité de 476 votants.

On discute ensuite un projet de loi frappant de peines sévères les employés qui reçoivent des rémunérations occultes de la part des fournisseurs.

M. Ernest Lafont s'élève contre le régime des pénalités inscrites dans le projet qui, dit-il, ne vise que les petits.

M. Ernest Lafont prétend que des fonctionnaires importants n'ont pas été et ne seront pas poursuivis.

M. Lugeol, rapporteur défend le projet, qui a pour but de frapper les actes délictueux ne tombant pas actuellement sous le coup de la loi.

M. Nall, garde des sceaux, dit que cette loi est depuis longtemps réclamée même par la Chambre. La discussion générale est close. On passe à l'article 1^{er} qui punit d'un emprisonnement de 1 à 2 ans et d'une amende de 500 à 2,000 francs, le commis, employé ou salarié d'un commerçant ou industriel qui aura sollicité ou reçu des présents ou une commission pour faire acte de son emploi ou se sera abstenu de faire un acte que son devoir lui commandait de faire.

M. Ernest Lafont, demande que seul le ministre public ait l'initiative de la poursuite.

LES EMPIRES CENTRAUX ET LA PAIX

La Réponse du Président Wilson

Les conditions de l'Armistice doivent être laissées au jugement des conseillers militaires alliés.

Aucun armistice ne sera envisagé tant que les armées de l'Allemagne continueront à se livrer aux pratiques illégales et inhumaines.

Le pouvoir qui a dirigé jusqu'ici l'Allemagne a pu, par sa seule volonté troubler la paix du monde.

Indépend de la nation allemande de le changer.

Le secrétaire d'Etat a rendu publique la note suivante au chargé d'affaires de Suisse, au Vatican, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis :

Département d'Etat, 14 octobre 1918.

En réponse à la communication du gouvernement allemand en date du 12 du courant, que vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

« L'acceptation sans restriction par le gouvernement allemand actuel et par une grande majorité du Reichstag allemand des conditions posées par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le président à faire un exposé franc et direct de sa décision, relativement aux communications du gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918.

« Il doit être clairement entendu que le mode de l'évacuation et les conditions de l'armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et aux avis des conseillers militaires du gouvernement des Etats-Unis et des gouvernements alliés, et le président a le sentiment qu'il est de son devoir de dire que nul arrangement ne peut être accepté par le gouvernement des Etats-Unis qui n'assure pas des sauvegardes et garanties, absolument satisfaisantes, du maintien de la présente suprématie militaire des armées des Etats-Unis et des alliés sur le champ de bataille. Il a confiance de pouvoir présumer, en toute sécurité, que tels seront aussi le jugement et la décision des gouvernements alliés.

« Le président sent aussi qu'il est de son devoir d'ajouter que si le gouvernement des Etats-Unis, ni, en l'entière certitude, les gouvernements alliés, le gouvernement des Etats-Unis est associé comme belligérant, ne consentirait à envisager un armistice aussi longtemps que les forces armées de l'Allemagne continueront de se livrer aux pratiques illégales et inhumaines dans lesquelles elles persistent.

« Au moment même où le gouvernement approche le gouvernement des Etats-Unis avec des propositions de paix, ses sous-marins s'acharnent à couler des navires à passagers sur mer, et non seulement les navires, mais les embarcations mêmes dans lesquelles les passagers et équipages cherchent à se sauver; et

Reposé par le gouvernement et la commission, cet amendement est voté par 251 voix contre 182.

Article 1^{er} du projet est adopté, ainsi que l'article 2 qui prévoit le paiement, outre la prise, l'évaluation de l'annexe de 3 à 10,000 fr.

Le débat continuera jeudi.

AU SENAT

M. Dubost prononce l'éloge funèbre du comte d'Amboise, député de la Nièvre, et de M. Théodore Girard, sénateur des Deux-Sèvres, morts au Sénat.

Le président annonce la convocation de la Haute-Cour pour le 20 octobre à l'occasion de la loi relative à la charge de MM. Caillaux, Loustolot et Comby.

M. Couyba lit, en son nom et au nom de Maurice Sarraut, un projet de résolution tendant à ce que les ministères commis par l'ennemi dans sa retraite devant nos vaillantes troupes.

Le projet, précédé d'un exposé de motifs, est ainsi conçu :

« Le Sénat, confirmant ses délibérations antérieures, et assurant des réparations aux populations libérées par les magnifiques victoires des armées alliées, approuve le gouvernement d'avoir signifié nettement sa volonté aux ennemis, de leur opposer des avertissements et les sanctions nécessaires. Il vise à continuer de se consacrer à cet effet avec les gouvernements alliés et à poursuivre l'enquête en vue d'aboutir à la condamnation des auteurs responsables de ces méfaits. La justice devra être la première condition de la paix.

L'urgence est votée au milieu de vifs applaudissements, pour cette résolution à laquelle la Commission de l'armée s'associe.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, au nom du gouvernement, déclare également l'importance de son adhésion complète et rappelle l'avertissement solennel adressé récemment à l'Allemagne en accord avec nos alliés.

Cet avertissement est d'ailleurs renouveau sous une forme décisive par le président Wilson, dans son admirable réponse aux propositions d'armistice qu'il a reçues de Berlin.

L'illustre président refuse de négocier, comme la France, comme les autres Alliés, avec un Etat dont les armées continuent de se déshonorer par des actes, de dévastation, de dévastation et de sauvagerie qui sont la violation des lois fondamentales des sociétés humaines.

M. Pichon conclut en disant que le châtiment approprié pour les auteurs des crimes.

M. Tournon et Potté, sénateurs des pays envahis, parlent avec émotion dans le même sens que le ministre dont ils approuvent hautement le langage.

Le Sénat vote à l'unanimité le projet de résolution et son affichage, avec les paroles prononcées par M. Couyba, Pichon, Tournon et Potté.

Le Sénat, après avoir adopté diverses dispositions concernant les veuves des inscrits maritimes morts à l'ennemi, s'ajourne au mardi 22 octobre.

Avant la levée de la séance, M. Mirbaud dépose un rapport concluant à la levée de l'immunité parlementaire pour M. Charles Humbert, en ce qui concerne l'accusation d'intelligences avec l'ennemi.

TH. HENRY.

L'Autriche demanderait l'arbitrage du Pape

Le Daily Mail publie la dépêche suivante de Berne, à la date du 14 octobre :

On apprend, dans les milieux bien informés, que la cour autrichienne demande l'arbitrage du Vatican dans les différends avec l'Italie et que l'Autriche ferait diverses concessions territoriales.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

L'Offensive alliée dans les Flandres se poursuit victorieuse

PLUS DE 12,000 PRISONNIERS & PLUS DE 100 CANNONS EN 2 JOURS

Les Britanniques ont enlevé Menin

COMBATS VIOLENTS SUR LES RIVES DE LA MEUSE

La ligne allemande percée sur de nombreux points

FRONT FRANÇAIS

15 Octobre, 14 heures. — Au cours de la nuit et dans les premières heures de la matinée, nous avons réalisé des progrès en différents points du front.

Au Sud de la Serre, nous nous sommes emparés de Remis, Barenton-Cel et Montcau-le-Waast.

A l'Ouest de Rethel, nous avons enlevé Nanteuil-sur-Aisne.

A l'Ouest de Grandpré, nous avons progressé au delà de l'Aisne. Olizy et Ternon sont entre nos mains. Nous avons fait dans cette région près de 800 prisonniers.

23 heures. — Au Nord de l'Oise, nous avons réalisé une avance dans la région d'Aisonville. Nous bordons la rive Sud de la Serre jusqu'à Pouilly-sur-Serre, qui est entre nos mains.

Nous avons également progressé au Nord-Est de Marchais, faisant quatre cents prisonniers.

Plus à l'Ouest de Grandpré, nous tenons la route de Vouziers à Grandpré. Nous avons fait dans cette région plus de quatre cents nouveaux prisonniers.

FRONT BRITANNIQUE

15 Octobre, après-midi. — Hier dans l'après-midi, une batterie américaine a traversé la Meuse aux environs de Saint-Souplet et ramené 30 prisonniers.

Nous avons, dans la soirée, effectué un coup de main heureux au Sud de Saint-Ghin et de Weppez et fait 20 prisonniers.

Au cours de la nuit, d'autres prisonniers ont été ramenés par nos patrouilles en divers points du front.

FRONT BELGE

15 Octobre. — Les forces alliées opérant dans les Flandres sous les ordres du Roi des Belges, ont continué leurs attaques dans la journée du 15. Les Belges ont progressé jusqu'aux abords du bois de Vynendaele et de Thourout.

FRONT SERBE

14 Octobre. — Le 13 octobre, les troupes serbes progressant au Nord de Nich, se sont emparées, sur un large front, des hauteurs dominantes sur les deux rives de la Morava du Sud, capturant 4 pièces de campagne.

FRONT GREC

Un avion allemand a été abattu derrière nos lignes par les coups de fusils.

Dans Nich, nous avons capturé un énorme matériel et plusieurs centaines de wagons.

Les troupes serbes ont enlevé après combat les hauteurs au Nord de Nich et notablement progressé sur la rive gauche de la Morava. Elles ont capturé quatre canons.

La cavalerie française est entrée à Pirot.

FRONT ITALIEN

Les Allemands détruisent leurs dépôts à Lille.

Paris. — Un correspondant de l'Agence Havas sur le front britannique :

« La victoire anglo-franco-belge en Flandre s'est développée avec des conséquences inductibles.

« Le fait, pour les troupes combattant sous les ordres du Roi Albert, d'être parvenues jusqu'à la route de Courtrai à Ingelmunster et à Brugge est d'une grande importance, car il marque le débordement, non seulement du Courtrai même, mais de la vaste agglomération constituée par les villes de Menin, Lille, Roubaix et Tourcoing.

« Lille était un des plus vastes dépôts de l'armée allemande.

« Prévoyant la retraite, les Allemands consommèrent ou détruisirent toutes les marchandises qu'ils ne pouvaient emporter. Ils disent qu'ils ne veulent rien laisser aux Anglais.

« L'ennemi, prévoyant l'attaque, fit une contre-préparation par obus à gaz. De plus, le bombardier matériel gagna le début des opérations.

« Dans l'après-midi, le temps radieux permit le travail de l'aviation. Les Britanniques descendirent vingt avions et en perdirent dix.

« La bataille a repris ce matin.

FRONT ALLEMAND

Paris. — Une note officielle Havas dit que la réponse de M. Wilson à la dernière note allemande est celle qu'on pouvait attendre de sa haute conscience morale. Elle sera accueillie avec un fervent unanime dans tous les pays de l'Entente comme elle le fut déjà à Paris.

« Il ne peut pas être question, selon lui, de constitution d'une Commission mixte chargée des conditions de l'armistice.

« C'est donc, en définitive, au maréchal Foch que les Allemands auraient à faire leur offre.

« Parlant ainsi, le président fait entendre le langage même de la raison et de la sagesse.

« Enfin M. Wilson se réserve de répondre séparément à la note austro-hongroise, prouvant par là que la sorte de la monarchie impériale et royale n'est pas liée à celle de l'Allemagne, qui que fassent les dirigeants de Berlin pour maintenir l'alliance si néfaste au maintien de la paix dans le passé et dans l'avenir.

« Voilà donc le débat que l'Allemagne avait voulu faire dévier ramené sur le véritable terrain du droit et de la justice.

FRONT ANGLAIS

London. — Dans un discours à Manchester, M. Winston Churchill a déclaré qu'il est nécessaire que l'effort des alliés ne se ralentisse pas.

La réponse de M. Wilson est cordialement approuvée dans tous les pays alliés. Elle ne tend pas nécessairement à prolonger le conflit. Les garanties réclamées visent à conserver aux Alliés la supériorité militaire qu'ils ont définitivement acquise et à empêcher l'ennemi de recommencer une guerre aussi désastreuse.

Le seul moyen d'en finir est de mettre les Allemands dans l'impossibilité de reprendre la lutte. L'homme qui l'a fait consulter avant tout, c'est le maréchal Foch.

FRONT SUISSE

Berne. — Le socialiste Mainet, venant de Berlin, a laissé entendre dans une réunion publique, que c'est à cause de la divulgation de la lettre de Max Baedé que la réponse allemande à M. Wilson fut siége par M. Solf.

FRONT AUTRICHIEN

New-York. — La majorité des journaux commentant la réponse du président Wilson estiment qu'elle demande le renforcement complet des Hohenzollern et la reddition sans conditions.

CRISE MINISTÉRIELLE EN HONGRIE

Bale. — On mande de Budapest que les journaux annoncent la démission du cabinet.

Le ministre président est parti à Vienne remettre sa démission à l'empereur.

Terrible Accident de Chemin de Fer

Amsterdam. — On mande de Vienne que l'Express venant de Bucarest a déraillé samedi. Plusieurs voitures tombèrent dans une rivière. On compte cent tués et deux cents blessés.

Le Procès Caillaux

Paris. — M. Bouchardon s'attendait depuis quelque temps à être dessaisi du dossier Caillaux.

C'est en vertu de l'article 10 de la loi du 10 avril 1889 sur la procédure devant la Haute-Cour que se fera la transmission du dossier.

Cette transmission du dossier par le parquet du conseil de guerre au procureur Lescouvé aura lieu dans quelques jours. Celui-ci prendra alors un réquisitoire introductif et instaura ensuite la procédure à la Commission d'enquête de la Haute-Cour.

Ajoutons que c'est le 21 décembre dernier que le gouvernement militaire signa l'ordre d'incriminer pour intelligence avec l'ennemi contre M. Caillaux, qui fut arrêté le 14 janvier suivant.

Le Nouveau sous-préfet de Cambrai

Paris. — M. Andrieu, sous-préfet intérimaire d'Yvetot, est chargé de l'intérim de sous-préfet à Cambrai.

Une Usine de munitions saute à Lyon

Paris. — A Lyon, au moment de la relève des ouvriers, à 15 heures, un incendie, suivi d'une explosion, éclata dans l'atelier de chargement de Veisix.

22 heures, l'incendie diminuait d'intensité. On signala quelques blessés. Les dégâts matériels sont importants.

Chronique Locale

Médaille d'Honneur des Epidémies

La médaille d'argent des Epidémies vient d'être décernée à notre concitoyen M. de la Roche, médecin adjoint de l'hôpital auxiliaire n° 2, depuis sa formation. Médecin du Bureau de bien-être, chargé du service de jour d'une section, assurément à lui seul les visites, les consultations, dans plusieurs quartiers populaires de la ville, il est contracta, en service, une grave maladie qui le retint de longs mois à sa lit.

Le X^e Anniversaire de la reprise du Congo par la Belgique

Manifestation du Cercle Colonial Belge

Hier soir, en la vaste salle du Select-Palace, mist gracieusement à sa disposition par le directeur, M. Heymann, le Cercle Colonial Belge tenait une séance solennelle, pour commémorer le X^e anniversaire du Congo par la Belgique.

Dans la très nombreuse assemblée, on remarqua MM. Honkin, ministre des colonies; Goblet d'Alvielle, ministre d'Etat; sir Francis Villiers, ministre de Grande-Bretagne; M. le marquis Carvignani, ministre d'Italie; le marquis de Faura, ministre d'Espagne; et beaucoup de personnalités civiles et militaires.

On entendit d'abord La Marseillaise, God Save The King et The Star Spangled Banner interprétés par la Symphonie des Etablissements d'Artillerie. Puis le sympathique et dévoué président du Cercle, M. le lieutenant-colonel Neulouven partit de l'anniversaire d'un des plus grands actes de la vie nationale belge, couronnement de l'œuvre du grand roi Léopold II.

Il termina en exaltant l'héroïsme des soldats de 1914, des glorieux vainqueurs de l'Historique.

En prenant la parole, M. Crockaert, avocat distingué du barreau de Bruxelles, défini l'état d'esprit des Belges en leur exhortation.

Son éloquence généreuse mit bien en relief les grands souvenirs évoqués par l'anniversaire de la reprise du Congo. Aux heures les plus sombres, les Belges soulevèrent sur cette terre immense, source inépuisable de richesses, flottil, libre et fier, leur drapeau; et c'est du Congo que vint pour les exiles la lumière.

Les travailleurs de Belgique, qui ont fait leurs preuves avant la guerre, assurent l'avenir de leur colonie.

« Immenses progrès ont été accomplis, les exportations ont triplé depuis 1914. Du bois, du caoutchouc, du café, du cacao, du cuivre, du coton, du diamant, du sucre, constituent la valeur du Congo. Avec des capitaux, de la main-d'œuvre, un outillage perfectionné et des moyens de transport, on obtiendra des résultats merveilleux.

« Son patriotisme profond et clairvoyant, l'orateur voit toutes les ressources de l'admirable colonie belgicaine et se plaît à constater que la révéglantissime de l'Allemagne et met à la base la victoire définitive du bien drapeau à l'étoile psychologique.

Interprète des auditeurs qui avaient applaudi chaleureusement, le lieutenant-colonel félicita le remarquable conférencier. Ensuite il rendit hommage, de façon touchante, à la mémoire du « petit sergent de Bruyn », mort en héros sur la terre coloniale. Il magnifia enfin le courage de tous les défenseurs de la patrie.

Après cette allocution, un excellent chanteur, M. Montant, interpréta avec beaucoup d'expression l'« Ode à la Belgique » et l'« Ode à l'Indépendance ». Les Etablissements d'Artillerie, sous la direction habile de M. Ch. Walpot traduisit avec ensemble une transcription de Samson et Dalila.

La fin de l'intermède se termina par un consacré à des projections sur le Katanga, montrant les phases épiques de l'industrie du cuivre et les aspects pittoresques de la vie à Elisabethville.

THÉÂTRES & CONCERTS

Folies-Bergère

Ce soir, à 8 h. 1/2, Spectacle : Chants, Danes et Attractions.

Location de 11 h. à midi et de 1 h. 1/2 à 3 heures.

ON DEMANDE des Figurants pour la Revue.

S'adresser au bureau de location.

Théâtre-Cirque Omnia

Cinéma Omnia Pathé

Un nombreux public a fait succès hier au nouveau programme de la semaine.

Le film principal, la Marche de Chin, grand charme américain, interprété par la célèbre artiste Miss Vernon Costie, mérite une mention particulière. Toutes les scènes sont fort habilement présentées. Les divers épisodes se succèdent sans cesse de revenir l'attention. Les spectateurs charmés ont manifesté leur satisfaction ou applaudissent à plusieurs reprises certains tableaux d'un drame poignant.

C'est ensuite, Tragicomédie Desirée, drame de la vie réelle. Intrigue très serrée et mouvementée à souhait.

Une chanson filmée patriotique, Saint à tous tous, a été aussi très polie.

Une attraction, Mariette et Lina, numéro comique

acrobatique, fait passer un joyeux moment à l'assistance. De nombreux films d'actualités de la guerre et du monde, Lucien n'aime pas flirter, contribuent à l'attrait de ce spectacle, auquel collabore l'excellent orchestre de l'établissement.

Co soir, à 8 h. 1/2 : Chasse à l'antiope en Haute-Cambie, plein air ; Tragiques Destinées, comédie en 3 actes, de la Guerre et du Théâtre ; Dernières Actualités de la Guerre et du Monde, journal d'un jour le jour ; La marque de Cain, grand drame interprété par Miss Vernon Castle ; Chanson filmée, Salut à vous tous, chantée par M. Sardu. Attraction : Mariette et Léna, numéro comique et acrobatique. Le Myrta et le Double-Croix, 5^e épisode ; Le Reporter du Daily Observer ; Lucien n'aime pas flirter, comédie de M. Lucien Rosenberg, jouée par l'auteur. Location ouverte.

KURSAAL Cinéma 22, rue de Paris
Tous les jours, de 2 h. 1/2 à 7 h. — Le soir, à 8 h. 1/2
Le Faune, Drama
Les Quatre Irlandaises, Drama
Le Vengeur, Drama
Ambroise Modèle, Comique

REINE...
Avec DIANA KARENNE
MASCAMOR
(5^e épisode)
En matinée : **FILLE DE FERME**

OLYMPIA Une Situation de tout Repos
Grand Drama, en 5 parties
Comédie dramatique, en 4 parties.
Pathé Journal, Ketty, etc.
Aujourd'hui, Soirée à 8 h. 1/2

Ciné-Palace 223, rue de Normandie
Tous les soirs à 8 h. 1/2, Jeudi et Dimanche, mat. à 3 h.
LE SOSIE DE L'ESPION
Drame d'espionnage allemand en 5 parties
Totoche va dans le Monde (Comique), etc.

MALADIE DES FEMMES
Voies urinaires, Nouveau GOG
79, rue Franklin, de 1 h. 1/2 à 3 heures

Conférences et Cours
Cercle d'Etudes des Employés de Bureau Havrais. — Les cours de comptabilité recouvriront le jeudi 17 octobre et de langue anglaise le vendredi 18 octobre.
Les cours se tiendront au local du Cercle : Pour la comptabilité, tous les jeudis de 20 h. à 21 h. 1/2, et pour l'anglais, tous les vendredis aux mêmes heures.

Communications Diverses
Coups de mines. — Le Gouverneur fait connaître que, dans le courant de la période du 16 au 21 octobre inclus, des coups de mines seront tirés au barrage de l'avant-port :
le 16 octobre — h. — à h. 30
Service des Eaux. — Arrêt d'eau. — La conduite de la rue Félix-Faure, partie comprise entre les rues du Grand et Petit Escalier, sera fermée aujourd'hui mercredi, à 14 heures, pour une courte durée.

G. CAILLARD, CHIRURGIEN-DENTISTE, 17, rue Marie-Thérèse

Bulletin des Sociétés
Syndicat des Capitaines au long-cours. — Réunion mercredi 16 courant, à 17 heures 45, boulevard de Strasbourg, 146.

Bulletin des Sports
Culture physique
Patronage Laïque Havrais. — Les cours de culture physique reprendront mercredi 16 octobre. Les séances auront lieu désormais le mercredi et le samedi de chaque semaine, de 8 heures à 9 heures du soir.

VOIES URINAIRES - 606 Méd. spéc.
4 bis, rue Bernardin-de-Si-Pierre
Consult. 1 h. - 3 h. et le soir 7 h. - 9. — Sam. excepté

ÉTAT CIVIL DU HAVRE
NAISSANCES
Du 15 octobre. — Lucienne GODEMENT, rue Montcaudry, 48 ; Roger MADEG, rue Gustave-Brindeau, 83 ; Odette PAGESLOT, rue de Montivilliers, 45 bis ; Maria D'HINDT, cours de la République, 119 ; Henri VEDTIS, rue de Neustrie, 48 ; Bernard POTTIER, rue Thiers, 34 ; Pierre LE BATAARD, rue Bertholet, 87 ; Julien BUQUET, rue Casimir-Delavigne, 91.

POUR VOS DIAMANTS VOYEZ LE CHOIX ET LES PRIX CHEZ GALIBERT, 16, Place de l'Hôtel-de-Ville

DÉCÈS
Du 15 octobre. — Jules LEVASSEUR, 67 ans, sans profession, rue Foubert, 45 ; Jean LACAY, 57 ans, tourneur, rue de la Fontaine, 35 ; Léopold LANGE, 67 ans, ancien boulanger, rue de Normandie, 150 ; Germaine ETIENNE, 27 ans, sans profession, rue Casimir-Delavigne, 43 ; Médéric LEVIEUX, 67 ans, sans profession, Hospice Général ; Marienne KERUFU, 76 ans, sans profession, Hospice Général ; Emile LEBOURGEOIS, 10 ans, à Sanvic ; Charles BRASSIER, 65 ans, journalier, quai Vidocq, 7 ; Arthur GUILLAUME-GENTHILLOT, 35 ans, journalier, rue Saint-Jacques, 17 ; Pierre THIEPALT, 21 ans, journalier, rue d'Arcole, 15 ; Yvonne WALBREQU, 9 ans, rue de Général-Rouelles, 35 ; Berthe PALFRAY, épouse MAILLARD, 42 ans, journalière, chaussée des Etats-Unis, 28 ; Jeanne BEGRYSE, épouse DIAL, 40 ans, journalière, rue Bazan, 8.

UN ANGE AU CIEL.
M. et M^{me} FLEURY et leurs Enfants ; des Familles et des Amis.
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELIN, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

MALADIES DE LA NUTRITION
Rhumatisme (Rh. articulaire). — Goutte. Obésité (trait. spécial). — Diabète. — Albuminurie. — Entorses. — Atrophie musculaire. — Impolences fonctionnelles, paralysies. — Anémie : Maladie du pauvre et du sang. D^r Sorel, 7, Thiers, Tél. 41.11. Consult. Landi et Merlet de 2 à 4 h. Vendredi, de 2 à 6 h. — Radiographie et Accid. du Tray, tous les jours.

Les AVIS de DÉCÈS sont tarifés 1 fr. la ligne

Mort au Champ d'Honneur
Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de
Monsieur Alexandre TOUSSAINT
Sous-Lieutenant au 65^e Régiment d'Artillerie décédé le 13 octobre 1918, à l'âge de 34 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.
Qui auront lieu le jeudi 17 courant, à quatre heures précises du soir, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira à l'Eglise Sainte-Anne.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} Alexandrine TOUSSAINT, son épouse ;
M^{me} et M^{lle} Alfred TOUSSAINT, ses enfants ;
Du Personnel du Service Colonial ;
De la Famille et des Amis.
Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Mort pour la France
Vous êtes prié de bien vouloir assister au service religieux qui sera célébré le vendredi 18 octobre, à dix heures du matin, en la Chapelle des Neiges, à Graviille, en la mémoire de
Monsieur Louis CARLIZ
Débiteur, 23, rue des Chantiers
Soldat au 1^{er} Groupe d'Aviation
décédé le 25 septembre 1918 à l'Hôpital de Dijon et inhumé provisoirement à Dijon.
De la part de :
M^{me} veuve CARLIZ, née VARESCOT, sa mère ;
M^{me} et M^{lle} Jérôme AUFFRET, née CARLIZ ;
M^{lle} Augustine VARESCOT ;
Les Familles CARLIZ, VARESCOT, KOCH, PELLETIER, LEGRAND, GALLISSARD, AUFFRET, et les Amis.
46.17 (83442)

Mort pour la France
Vous êtes prié de bien vouloir assister au service religieux qui sera célébré le vendredi 18 octobre, à dix heures du matin, en la Chapelle des Neiges, à Graviille, en la mémoire de
Monsieur Victor HÉMET
décédé le 14 octobre 1918, à l'âge de 37 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.
Qui auront lieu le jeudi 17 octobre, à treize heures trente, en l'Eglise Saint-Joseph, sa paroisse.
On se réunira à l'Hôpital n° 43, rue Victor-Hugo.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} veuve HÉMET, son épouse ;
M^{me} Roger et Raymond HÉMET, ses fils ;
Des Familles HÉMET, JEANNE, ANGANMARE et les Amis.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

SACS NEUFS & USAGÉS
Vente et Achat
SOCIÉTÉ HAVRAISE DE VOILERIE
NELISSEN & C^e
10 et 12, Rue de la Loire. - HAVRE

Mort pour la France
M. Louis DELESQUE, entrepositaire, et M^{me} Louis DELESQUE, ses père et mère ;
M. André DELESQUE, sergent-tourier (décoré de la Croix de guerre), aux armées ; M. Emile DELESQUE, aux armées, ses frères ;
M^{me} Louise, Lucienne et Georgette DELESQUE, ses sœurs ;
M. et M^{me} AUBRY et leurs Enfants ;
M. et M^{me} BREARD et leurs Enfants ;
Les Familles DUBOC, PALETTE et LEVASSEUR.
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Robert-Joseph DELESQUE
Soldat au 12^e Régiment d'Artillerie lourde
Décoré de la Croix de guerre
décédé le 9 octobre 1918, à l'âge de 27 ans, à l'Hôpital complémentaire n° 34, à Troyes, et inhumé provisoirement au cimetière de Troyes.
Un service funèbre en sa mémoire sera célébré à une date ultérieure.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
45 16 7 (8288)

Mort pour la France
Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de
Monsieur Victor HÉMET
décédé le 14 octobre 1918, à l'âge de 37 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.
Qui auront lieu le jeudi 17 octobre, à treize heures trente, en l'Eglise Saint-Joseph, sa paroisse.
On se réunira à l'Hôpital n° 43, rue Victor-Hugo.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} veuve HÉMET, son épouse ;
M^{me} Roger et Raymond HÉMET, ses fils ;
Des Familles HÉMET, JEANNE, ANGANMARE et les Amis.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Monsieur Arsène PERDRIAL
Médaille de 1870-1871
décédé le 13 octobre, dans sa 76^e année.
Qui auront lieu le vendredi 18 courant, à trois heures de l'après-midi, en l'Eglise Sainte-Anne, sa paroisse.
On se réunira au domicile mortuaire, 5, rue des Ormeaux.
Priez Dieu pour le repos de son Ame !
De la part de :
M^{me} A. PERDRIAL ; M. et M^{me} Arsène PERDRIAL ; M. et M^{me} BINET et leur fils ; M. Raoul PERDRIAL, actuellement au front, décoré de la Croix de guerre, Madame et leur fils ; M. et M^{me} BARRY ; Les Familles PERDRIAL, CONTREDOULINS, PALFRAY, PAUMIER, DELAUNAY, LACHEVRE, EPONVILLE et les Amis.
Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (83202)

Le Emprunt de la Libération
On annonce de New-York que M. Mac Adoo, secrétaire d'Etat pour le Trésorier, vient de publier un appel au public pour l'emprunt de la Libération. Les offres de paix de l'ennemi font ressortir l'importance suprême qui s'attache en ce moment au succès de l'emprunt. Ce succès permettra de maintenir la pression militaire qui pèse si efficacement sur les Empires centraux.
Pour des raisons en tous points semblables, un sentiment analogue doit prévaloir dans notre pays. Au moment décisif, aucune aide ne doit être refusée à ceux qui combattent, aucun concours ne doit leur être marchandé. Par tous les moyens il importe de faciliter l'avance victorieuse des Armées alliées. La Victoire s'affirme, mais il convient d'en tirer le meilleur parti. Pour cela, chacun doit témoigner à l'Etat la plus entière confiance qu'il mérite en lui prêtant ses disponibilités. En souscrivant à l'emprunt de Libération, soyons convaincus que nous travaillons à assurer à tous un meilleur avenir de liberté, de justice et de bien être.
R (2325)

Marégraphie du 16 Octobre
Pleine Mer { 6 h. 1 - Hauteur 6 m 75
48 h. 27 - 7 m 40
Basse Mer { 0 h. 33 - 2 m 33
13 h. 46 - 2 m 45

VENTES PUBLIQUES
COMMISSAIRES-PRISEURS DU HAVRE
Vente après Décès
DE BON MOBILIER
Le Mercredi 16 Octobre 1918, à 10 h., en l'Hôtel des Ventes du Havre, 62 et 64, rue Victor-Hugo.
Argent comptant
Requête des héritiers.
Etude de M^{me} HERARD, huissier au Havre, 134, boulevard de Strasbourg
Suivant acte s. s. p. en date au Havre du 29 septembre 1918, M^{me} Blanche JOUEN, épicière, demeurant au Havre, boulevard Amiral-Mouchez, 127, a vendu à une personne dénommée audit acte, son fonds de commerce d'Épicerie qu'elle exploitait au Havre. Le prix de possession a été fixé au 1^{er} novembre 1918.
Les parties font élection de domicile en l'étude de M^{me} HERARD, huissier, 134 boulevard de Strasbourg. 6.46 (7699)

AVIS DIVERS
AGENCE COMMERCIALE
68, Rue Victor-Hugo, 68. - LE HAVRE
Cession du Café-Restaurant et Hôtel meublé connu sous le nom de "Hotel Parisien"
Tenu par M. O. THESIO
1^{er} cours de la République, Le Havre
Premier Avis
D'un acte sous signature privées en date au Havre du quinze juillet 1918 portant la mention : enregistré au Havre le quatorze octobre 1918, f^{rs} 8 et 16. Reçu deux mille six cent vingt-neuf francs soixante centimes, signé HONET.
Il appert que M. Octave THESIO, maître d'hôtel, et Mme Aimée BIDESERRE, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble au Havre, 1^{er} cours de la République.
Ont vendu à M. Léonard PESCHIEL et Mme Thérèse-Joséphine LECROQ, son épouse, cours de la République, ensemble à Paris, rue Lamartine, 28, leur fonds de commerce de Café-Restaurant et Hôtel meublé, connu sous le nom de "Hotel Parisien", qu'ils exploitent au Havre, 1^{er} cours de la République, ensemble à Paris, rue Lamartine, 28, leur clientèle, l'enseigne, le droit au bail et autres éléments incorporés, ainsi que le matériel.
Cette vente a été faite moyennant les prix, clauses et conditions stipulés audit acte.
La prise de possession a eu lieu, en ce qui concerne le Café-Restaurant, le quinze juillet dernier. Les parties ont fait élection de domicile dans cet acte en leur demeure respective, sise au Havre, 1^{er} cours de la République, et les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la date de l'